

M. PARENT: Peut-être l'honorable ministre sauverait-il du temps en nous donnant les sommes dépensées pour les divers steamers.

L'hon. M. BALLANTYNE: Voici la liste.

Steamer <i>Aberdeen</i>	\$ 5,784
" <i>Arranmore</i>	rien
" <i>Argentine</i>	160
" <i>Bellechasse</i>	1,890
" <i>Brant</i> (réparations à la coque)	1,393
" <i>Concretia</i> (réparation à la coque)	214
" <i>Dollard</i>	1,773
" <i>Druid</i>	46,810
" <i>Estevan</i> (réparations à la coque)	5,900
" <i>Frontenac</i>	2,200
" <i>Grewille</i>	4,500
" <i>Lady-Gréy</i>	71,000
" <i>Lady-Lawrier</i>	1,060
" <i>Lambton</i>	2,753
" <i>Laurentian</i>	28,000
" <i>Montcalm</i>	20,000
" <i>Newington</i>	3,400
" <i>Reserve</i>	900
" <i>Rouville</i>	9,000
" <i>Scout</i>	893
" <i>Shamrock</i>	16,600
" <i>Stanley</i>	10,000
" <i>Thomas-Mason</i>	191
" <i>Verchères</i>	900
" <i>H.-W.-Lee</i>	2,890

M. PARENT: Y a-t-il quelque raison particulière pour laquelle des réparations, au montant de \$46,810, ont été faites au *Druid*?

L'hon. M. BALLANTYNE: Le steamer *Druid* était en très mauvais état, et naturellement les frais de réparation pour le mettre en état de reprendre la mer étaient plus élevés que si ce bateau n'eût pas exigé tant de réparations.

M. PARENT: Quel est son tonnage?

L'hon. M. BALLANTYNE: Aucun de ces bateaux n'est acheté ou tenu en service d'après son tonnage. Ce sont simplement de petits bateaux de rivières.

M. PARENT: Le ministre a-t-il une idée de ce qu'il en coûterait pour acheter dans le moment un bateau semblable au *Druid* aux prix de l'année dernière? Nous n'avons aucun doute qu'avec son expérience en construction maritime, il pourra donner ce renseignement au comité.

L'hon. M. BALLANTYNE: Je ne prétends pas avoir aucune expérience particulière à ce sujet. Mon honorable ami a probablement en vue l'honorable représentant de Lunenburg (M. Duff). Je ne pourrais pas lui donner le renseignement qu'il demande.

M. CASGRAIN: On me dit que le steamer *Champlain* qui, à venir à l'année [L'hon. M. Ballantyne.]

dernière appartenait au gouvernement canadien, a été vendue à la Gulf of St. Lawrence Shipping & Trading Co. et que, pour une raison ou une autre, il s'est produit des délais pour obtenir un règlement de compte. Le ministre peut-il me donner quelques renseignements à ce sujet?

L'hon. M. BALLANTYNE: La chose est devant le département de la Justice, mais l'Etat est amplement protégé par billet et hypothèque sur le bateau.

M. CASGRAIN: Qui est chargé ici des intérêts de l'Etat. Quel est l'avocat au dossier?

L'hon. M. BALLANTYNE: Ainsi que mon honorable ami le sait bien, il y a un grand nombre de procureurs et autres officiers judiciaires au département de la Justice. Je ne peux pas donner à mon honorable ami le nom particulier.

M. CASGRAIN: Le ministre ne saisit pas bien le point que je désire faire ressortir. En général, il y a à la Justice différents avocats s'occupant de cas spéciaux; mais quand il s'agit de causes à plaider devant la cour d'échiquier, la cour suprême ou une cour locale, le département retient généralement les services d'avocats dans les différents endroits où les causes doivent être plaidées. En un certain cas à Québec, où une expropriation était en train, le Gouvernement retint les services de M. Bernier, qui est maintenant un juge. Dans le cas présent, quel est le procureur qui a été choisi pour s'occuper des intérêts du Gouvernement?

L'hon. M. BALLANTYNE: Je regrette de ne pas pouvoir donner à mon honorable ami le nom de l'officier judiciaire au département de la Justice, mais mon collègue, le ministre de la Justice (M. Doherty), m'a promis qu'il l'obtiendrait pour moi.

M. CASGRAIN: Il est possible que le ministre de la Marine et des Pêcheries ne soit pas en mesure de donner ce renseignement au comité, mais je vois à ses côtés le ministre de la Justice, et assurément le ministre de la Justice doit savoir qui a été retenu pour cette cause. J'aimerais bien qu'il pût souffler au ministre de la Marine le nom de ce procureur, car je désirerais beaucoup le savoir.

Le très hon. M. DOHERTY: Tout ce que je puis faire, c'est de faire connaître à mon honorable ami ce que je sais actuellement, à savoir que cette cause n'en est pas encore arrivée au point où il serait nécessaire d'avoir recours aux services d'un pro-